



**POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM  
11-13 NOVEMBRE 2008**

1. Certaines des questions soulevées par les Membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des Présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

*Point 5 de l'ordre du jour*

*Relations avec les instances des Conventions*

2. Plusieurs Membres du Conseil notent avec satisfaction le lien établi entre la stratégie du FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » et les secteurs d'action prioritaires définis par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB). C'est la toute première fois que les instances de la CDB et le FEM cherchent à synchroniser leurs stratégies, le but étant d'utiliser les ressources du FEM de la façon la plus efficace et la plus ciblée possible pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention.

3. Un certain nombre de Membres s'inquiètent des conséquences possibles du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) pour l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Le PNUE confirme qu'il est difficile d'inclure la biosécurité dans les programmes en raison des ressources limitées.

4. Quelques Membres font observer que le FEM n'a pas vocation à fournir une aide financière à des universités pour leur permettre d'élaborer des programmes d'enseignement sur les risques biotechnologiques et/ou de développer les programmes existants, comme il est invité à le faire dans la décision IX/31 de la Conférence des parties.

5. Pour FEM-5, quelques Membres proposent d'envisager de financer la préparation des communications nationales en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sur des ressources autres que celles allouées au titre du DAR dans le domaine d'intervention « changements climatiques ».

*Point 6 de l'ordre du jour*

*Organisation de la quatrième Assemblée du FEM*

6. De nombreux Membres remercient l'Uruguay et soutiennent sa proposition d'accueillir la quatrième Assemblée du FEM. La DG du FEM confirme que le Secrétariat présentera un budget plus précis à la réunion du Conseil de juin 2009.

*Point 7 de l'ordre du jour*

*Rapport d'activité du directeur du Bureau de l'évaluation*

7. Certains Membres mettent l'accent sur le travail d'évaluation des projets dans d'autres organisations et invitent le Bureau de l'évaluation à avoir des échanges avec elles. Le directeur du Bureau de l'évaluation indique que le Bureau participe à plusieurs initiatives internationales, mais que tout contact supplémentaire susceptible d'élargir cette collaboration est le bienvenu. Les études récemment terminées seront placées sur le site web du Bureau de l'évaluation dans les tout prochains mois. Les résultats des évaluations en cours et à venir seront intégrées au Quatrième bilan global du FEM.

8. L'intervention de M. Dominique de Cromburgghe, coordonnateur du groupe d'examen paritaire chargé d'analyser le *travail d'évaluation* au sein du FEM, et les travaux de ce groupe reçoivent un écho favorable, et de nombreux Membres indiquent attendre avec impatience le rapport du groupe à la réunion du Conseil de juin 2009.

9. De nombreux Membres soulignent l'importance d'une présentation en temps opportun du Quatrième bilan global lors des réunions de reconstitution des ressources. Le directeur du Bureau de l'évaluation confirme au Conseil qu'un rapport provisoire sera présenté lors de la réunion actuellement prévue pour juin 2009, et que le rapport final sera soumis lors de celle programmée pour octobre 2009.

*Point 8 de l'ordre du jour*

*Examen à mi-parcours du DAR*

10. Plusieurs Membres reconnaissent qu'il est nécessaire d'allouer les ressources limitées du FEM dans la transparence, mais considèrent que, sous sa forme actuelle, le DAR n'est pas adapté aux allocations d'un faible montant.

11. De nombreux Membres pensent qu'il faut assouplir le DAR, notamment en supprimant la règle des 50 % et, compte tenu des difficultés rencontrées par les pays relevant du régime collectif, beaucoup approuvent cette suppression. Plusieurs Membres s'inquiètent également du fait que les ONG et le secteur privé ont de moins en moins accès aux ressources.

12. Certains Membres font valoir que la particularité du FEM (un partenariat, plutôt qu'une institution à proprement parler, ayant des objectifs spécifiques) plaide en faveur d'un dispositif d'allocation différent des systèmes fondés sur les résultats, en vigueur dans les banques multilatérales de développement.

13. Plusieurs Membres mentionnent l'importance du caractère équitable de la répartition des ressources, de la prise en considération de la vulnérabilité et des difficultés des PMA et des pays qui ont de faibles capacités, et du nécessaire renforcement de ces capacités. Quelques Membres estiment que le FEM pourrait appliquer très efficacement le principe d'équité en augmentant l'aide à l'adaptation par le biais d'autres fonds comme le Fonds pour les PMA.

14. D'autres Membres insistent en outre sur la nécessité de mieux prendre en compte la biodiversité marine.

15. Cela étant, certains Membres constatent que le DAR semble avoir permis aux pays relevant du régime individuel de s'approprier davantage les projets financés par le FEM et d'adopter des stratégies plus efficaces pour utiliser ces ressources. En outre, certains Membres représentant des pays bénéficiaires insistent sur le fait que le DAR n'est pas la seule cause du faible niveau de décaissement chez les attributaires de l'allocation collective, citant d'autres facteurs, tels que la difficulté à se conformer à l'évolution des règles pendant la période de transition, le manque d'intérêt des Entités d'exécution pour les projets de petite envergure et le manque de capacités de certains des bénéficiaires eux-mêmes.

16. De nombreux Membres soutiennent le Programme de microfinancements dont les ressources doivent être prévisibles et suffisantes. Il est également jugé utile de prêter attention aux conséquences possibles sur les activités habilitantes à l'avenir.

17. La question de la complexité et des coûts de transaction fait l'objet d'un long débat. Si le Conseil reconnaît que bon nombre de facteurs ont influé sur l'application du DAR, les délégations approuvent la proposition d'un moratoire sur les nouvelles modifications à apporter à ce dispositif, sur les dispositions à y ajouter et sur les règles et procédures applicables au cycle de projet. Les Membres s'accordent à dire qu'il faut simplifier les modalités pour garantir un accès efficace aux ressources du FEM. Quelques-uns demandent que des propositions précises soient faites à cette fin. Certains invitent le Bureau de l'évaluation à déterminer les aspects concrets à simplifier en se fondant sur l'examen à mi-parcours. Donnant suite à la demande formulée par certains Membres, la DG déclare que le Secrétariat instaurera un moratoire sur la modification des règles et modalités d'application, exception faite des mesures de simplification et de la réallocation des fonds non utilisés la dernière année du cycle de refinancement.

18. Le DAR étant entré en vigueur plus tard que prévu, plusieurs Membres considèrent que l'on manque peut-être de recul pour tirer des enseignements sur tous les aspects de son application, et sur ses avantages par rapport à son coût. D'autres Membres estiment, au contraire, que les éléments nécessaires à cette évaluation sont suffisants et que les avantages du dispositif par rapport à son coût ne sont pas évidents à mi-parcours de FEM-4.

19. S'agissant de FEM-5, plusieurs Membres s'inquiètent de l'élargissement possible du DAR à quatre autres domaines d'intervention au regard des insuffisances mises en évidence par l'examen à mi-parcours.

20. On souligne que le niveau de reconstitution des ressources conditionnera l'éventuel élargissement du DAR à d'autres domaines d'intervention, et qu'il déterminera aussi la meilleure manière de réaménager le dispositif actuel. Certains Membres proposent que le Secrétariat prépare des scénarios et simulations d'élargissement en fonction de différents niveaux de reconstitution.

21. Répondant à une question posée sur la manière dont le Secrétariat entendait appliquer la décision prise sur ce point de l'ordre du jour, la DG indique que la création proposée d'un sous-comité du Conseil pour travailler sur le DAR fera partie de la palette de choix présentés en juin prochain.

*Point 9 de l'ordre du jour*

*Rapport de la présidence du Groupe consultatif  
pour la science et la technologie*

22. Le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie présente les travaux de son groupe.

23. Le Conseil le remercie et salue la qualité de son exposé.

24. Quelques Membres font remarquer que les examens de projets réalisés par le Groupe sont très utiles. Un Membre demande si le Groupe a la capacité de s'acquitter pleinement de cette fonction.

25. Deux ou trois Membres soulignent l'importance du travail du Groupe sur les écosystèmes.

*Point 10 de l'ordre du jour*

*Programme stratégique de renforcement  
des investissements dans le transfert de technologies*

26. De nombreux Membres se félicitent du vaste processus de consultation animé par le Secrétariat pour préciser et mieux équilibrer le document révisé qui, selon beaucoup, reflètent bien l'éventail des perspectives et avis exprimés lors des consultations.

27. Certains Membres proposent de légères modifications pour faire une présentation plus équilibrée des contributions des secteurs public et privé au transfert de technologies et pour préciser certains aspects du document.

28. De nombreux Membres pensent que les évaluations des besoins technologiques (EBT) peuvent être utiles, surtout une fois améliorées. Un Membre rappelle que la présentation d'une EBT ne doit pas constituer un préalable à l'obtention des ressources du FEM par un pays.

29. Quelques Membres proposent de prendre aussi en compte le suivi et l'évaluation pour ce programme.

30. Les Membres se félicitent de l'augmentation du nombre de plateformes-cadres dans le Programme de travail et du nombre de projets qui s'y rattachent.

31. Les Membres de la région Afrique, en particulier, notent avec satisfaction les trois plateformes-cadres dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest dans les domaines d'intervention « changements climatiques » et « diversité biologique », et les activités plurisectorielles. Ils proposent d'élargir ces plateformes à d'autres parties du continent, à l'Afrique de l'Est par exemple, et à d'autres domaines d'intervention. Ils font observer que cette formule permet aux pays relevant du régime collectif et recevant une allocation d'un faible montant au titre du DAR de participer dans une certaine mesure aux projets pendant FEM-4, ce qui aurait été difficilement réalisable autrement. Les Membres se félicitent également du caractère très participatif des consultations, notamment au niveau ministériel, en vue de l'élaboration des plateformes-cadres.

32. Face aux inquiétudes suscitées par le projet du Venezuela dans le domaine d'intervention « changements climatiques », le représentant du PNUD, l'Entité d'exécution du FEM chargée de cette opération, explique que le projet révisé prend pleinement en compte les politiques énergétiques nationales potentiellement préjudiciables et leurs conséquences sur le marché. Le représentant du PNUD fait savoir que le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour répondre à certaines de ces inquiétudes ; il ajoute que le projet pourrait favoriser l'amélioration des politiques énergétiques au Venezuela.

33. La DG répond aux questions posées au sujet de l'élaboration et de la coordination des plateformes-cadres. Le Secrétariat du FEM et l'Entité d'exécution chef de file assurent la coordination du travail de préparation, et le chef de file aide les pays à élaborer les descriptifs de plateformes-cadres à présenter au FEM. À ce jour, explique la DG, une grande partie du travail de coordination préalable est financée sur le budget du Secrétariat du FEM. L'Entité responsable ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ce travail. La DG ajoute que cette question sera examinée dans un document à présenter ultérieurement au Conseil.

34. Parmi les autres questions suscitant des inquiétudes, on peut citer le chevauchement des organes de coordination des deux plateformes-cadres pour l'Afrique de l'Ouest, l'absence de projets importants sur les eaux souterraines et l'absence de plateformes-cadres dans le domaine d'intervention « eaux internationales » dans le programme de travail actuel. Les Membres communiqueront leurs avis techniques au plus tard le 28 novembre 2008, soit deux semaines après la réunion du Conseil.

35. Le Conseil est résolument partisan de la multiplication des plateformes-cadres et souhaite vivement examiner les moyens les plus efficaces d'y parvenir pendant FEM-5. Beaucoup de Membres s'accordent également à dire que le FEM doit s'efforcer de rechercher des contributions supplémentaires pour cofinancer ces plateformes et, à l'évidence, comme l'a souligné le Secrétariat, pour couvrir le coût de leur coordination et de leur suivi.

36. Toutefois, certains Membres demandent si la mise en place d'un fonds fiduciaire à l'appui des plateformes-cadres constitue la meilleure solution. L'une des inquiétudes exprimées concerne le fait qu'un tel fonds pourrait encourager les donateurs à réserver leurs ressources aux programmes qu'ils privilégient, ce qui pourrait fragiliser le DAR et l'intégrité de la Caisse du FEM. Plusieurs Membres proposent également d'examiner d'abord des formules autres que la création d'un fonds fiduciaire pour faciliter le cofinancement des plateformes-cadres.

37. Un Membre souligne que le FEM doit faire preuve de souplesse pour encourager les financements destinés à des programmes spécifiques. Il se demande pourquoi il ne serait pas possible d'atteindre cet objectif au FEM, à un moment où le nombre d'initiatives et de fonds environnementaux ciblés ne cesse de croître dans les institutions multilatérales.

38. Certains Membres proposent l'établissement d'un fonds fiduciaire pilote à l'appui des plateformes-cadres pour une période prédéterminée, et limitée à FEM-4. D'autres font valoir cependant qu'une telle formule limiterait le fonctionnement de ce fonds à une période d'un an tout au plus, ce qui n'en fait pas une solution réaliste.

39. Donnant suite à la demande d'un Membre, le Secrétariat assure le Conseil qu'il consultera les Entités d'exécution du FEM lorsqu'il révisera le document GEF/C.34/7, intitulé *Fonds fiduciaire du FEM à l'appui des plateformes-cadres* conformément à la décision prise sur ce point de l'ordre du jour.

*Point 13 de l'ordre du jour*

*Rapport de fin d'exécution de la priorité stratégique  
« adaptation au changement climatique »*

40. Les Membres font l'éloge de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », arrivée à son terme ; un Membre note les efforts déployés par le FEM, à l'avant-garde d'une approche de l'adaptation qui se heurtait aux difficultés de l'application du principe du double surcoût. Un autre Membre note qu'il s'agit d'une action très novatrice, qui pourtant cadrerait mal avec l'Instrument.

41. Plusieurs Membres s'interrogent sur les modalités de la participation du Conseil à l'évaluation que doit entreprendre le Bureau de l'évaluation.

42. Quelques Membres soulignent l'importance d'un examen des activités d'adaptation dans les différentes organisations compétentes, et du renforcement de la coordination entre ces organisations, la Conférence des parties et les fonds d'investissement intervenant dans le domaine de l'adaptation.

43. D'autres Membres considèrent qu'il sera important de tirer les enseignements de cette opération pendant son évaluation pour que les pays puissent se faire une bonne idée de l'ensemble des critères de sélection des projets dans le domaine de l'adaptation.

44. Le représentant d'un pays demande si le cadre de référence de l'évaluation sera diffusé pour avis. Le représentant du Bureau de l'évaluation indique que, conformément à l'usage, ce document sera communiqué pour avis au Conseil et aux autres acteurs concernés.

*Point 14 de l'ordre du jour*                      *Renforcement de la collaboration et du partenariat de la société civile avec le FEM*

45. Répondant aux questions des Membres, le Secrétariat précise que le montant de l'aide à la participation des ONG aux consultations qui précèdent la réunion du Conseil est de 70 445 dollars par réunion.

*Point 15 de l'ordre du jour*                      *Décision relative à la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM*

46. La DG confirme que tous les documents relatifs à la reconstitution seront placés sur le site web du FEM et que le Secrétariat rendra officiellement compte des progrès accomplis lors des réunions du Conseil.

*Point 16 de l'ordre du jour*                      *Questions diverses*

47. L'Administrateur fait état des conséquences de la crise financière sur la Caisse du FEM. Bien que continuant à gérer les fonds avec prudence, il s'attend à un faible rendement des placements, l'environnement actuel étant peu porteur.

48. La DG rend compte d'un séminaire de réflexion qui a réuni les Agents d'exécution (Banque mondiale, PNUE, PNUD) à la fin octobre. La réunion a été fructueuse, et la DG s'engage à organiser plus fréquemment des rencontres de ce type entre les entités constitutives du FEM.